



## Identité des témoignages

Par **dindon**, le **03/04/2016** à **11:20**

Bonjour,

Dans le cas d'un divorce, est il possible de ne pas révéler l'identité d'un témoin à l'adversaire?  
Cas d'une femme qui souhaite témoigner mais dont le mari est ami avec l'adversaire (elle craint les conséquences dans son propre couple).

Par **youris**, le **03/04/2016** à **14:02**

bonjour,

je ne suis pas certain qu'un juge retienne un témoignage anonyme sinon chaque partie pourrait présenter une pleine valise de témoignages bidons.

salutations

Par **dindon**, le **03/04/2016** à **22:29**

Merci Youris,

Le but n'est certainement pas de présenter un témoignage anonyme, je suis d'accord avec vous.

La question exacte est: l'identité d'un témoignage peut elle être connue seulement du juge?  
autrement dit ne pas être dévoilée à l'adversaire de façon à ce que le témoin ne risque pas de reproche de la part de son mari (qui lui est ami avec l'adversaire).